



**MINISTRE
DE LA SANTE,
*en charge de la prévention
et de la protection sociale généralisée***

Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

I – INFORMATION RELATIVE A L'ACHETEUR PUBLIC

1° Catégorie : La Polynésie française

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Direction de la santé, Rue du Commandant Destremau, BP 611 - 98713 Papeete, tél. : (+689) 40 46 61 00

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Le Ministre de santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée et par délégation la directrice de la santé par intérim.

II-OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

1° Objet : Prestations d'un éducateur spécialisé pour le centre d'accueil pour personnes âgées « Te Fare Matahiapo »

2° Catégorie : Marché de services

3° Type : Prestations de prestations d'un éducateur sportif

4° Lieux de réalisation ou de livraison des prestations : Fare Matahiapo, Taravao

5° Durée du marché : Le marché est conclu pour une période initiale à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024. Il est tacitement reconductible deux (2) fois pour une durée de douze (12) mois.

6° Variantes autorisées : Non

7° Marché réservé : Non

La langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : FCFP.

III - ALLOTISSEMENT

Les prestations du marché ne sont pas alloties en raison du caractère unique de la consultation.

IV - FORME DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché composite mono-attributaire défini en fonction du type de prestations :

- Pour les prestations annuelles, programmée selon une périodicité définie à l'article 4-2 du contrat de prestations valant acte d'engagement, le marché est un marché simple, à prix global et forfaitaire.
Le prix est indiqué à l'article 6 du contrat valant acte d'engagement du titulaire.
- Pour les prestations ponctuelles (séances supplémentaires, article 3 du contrat), le marché est un marché à bons de commande au sens de l'article LP 221-4 du Code Polynésien des marchés publics (CPMP) avec un maximum annuel en valeur fixé à 300 000 FCPF HT. La prestation ponctuelle sera définie d'un commun accord avec le prestataire et consignée dans une demande écrite adressée au minimum 48h à l'avance. La définition de prestation ponctuelle est précisée à l'article 3 du contrat valant acte d'engagement.

VI- TYPE DE PROCEDURE

Procédure adaptée en application de l'article LP 321-1 du CPMP.

VII – CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS

Se conformer au règlement de consultation.

VIII – NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

Sans objet.

IX – CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères sont mentionnés dans le règlement de la consultation (RC) inclus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

X – DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES

Le Mardi 20 août 2024 à 12 heures, heure de Papeete

XI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : gestion.taravao.dsp@administration.gov.pf

XII – ADRESSES

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) pourra être demandé par courriel adressé à : gestion.taravao.dsp@administration.gov.pf

Contenu du dossier de réponse : Défini dans le règlement de la consultation.

XIII – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES ET/OU DES CANDIDATURES

Modalités : Voir le règlement de consultation

Adresse et modalités pour la remise des plis : Hôpital de Taravao, Route de la mairie de Taiaapu Est – BP 7006 – 98719 Taravao - Tahiti

XIV – DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

Publication le Lundi 12 août 2024

Publication sur les supports suivants :

☒ [Site de la Direction de la santé](#)